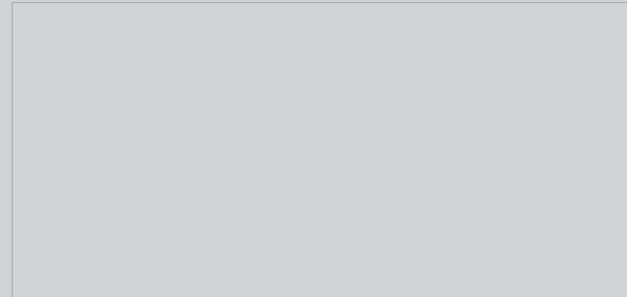


Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°4-2024 (Avril 2024) | 1 €



Manifestation pour le cessez-le-feu à Gaza le 06/04/2024



Mobilisation des salariés de Triade/Véolia le 10/04/2024



L'éditorial de Catherine Rocharde

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442
Directrice de
publication :
Catherine ROCHARDE.

Sommaire

- 2/3 Édito de Catherine/AG
du syndicat des PCET
- 4/5 Véolia Triade /Choc des
Savoirs
- 6/7/8/9 Résolution du CCN
des 27 et 28 Mars/AFOC
- 10 Attaque sur le droit de
grève
- 11 Manifestation pour le
cessez-le-feu du 06 Avril

17 OCTOBRE
2024



34^e CONGRÈS
de l'UD cgt-FO
de MAINE-ET-LOIRE

Le 1er mai 2024, journée internationale des droits des travailleurs, a lieu dans une période de grave crise géopolitique. Les travailleurs dans le monde sont confrontés à la guerre et plus particulièrement les Russes et les Ukrainiens enrôlés de force. Leurs droits sont remis en cause par les gouvernements au nom de l'économie de guerre. Les travailleurs s'opposent par dizaines de milliers au génocide en cours à GAZA quand le gouvernement

NETANYAHU n'exclut pas pour sa part d'étendre sa guerre totale.

La France, aujourd'hui 2ème pays exportateur d'armes, livre entre autres Israël. FO s'est toujours positionnée tout au long de son histoire du côté des travailleurs qui combattent pour leurs droits et leur vie, pas du côté des gouvernements qui les envoient à la guerre et remettent en cause leurs libertés!

En France, le gouvernement d'Emmanuel MACRON prépare les esprits et la jeunesse à la

guerre, annonçant il y a quelques semaines ne pas exclure l'envoi de troupes au sol en Ukraine. Le gouvernement MACRON n'a pas trouvé 12 milliards pour nos retraites; il nous a volé 2 ans de vie, mais il nous impose 10 milliards d'économies en 2024 puis 20 milliards en 2025... et flèche 413 milliards pour la loi de programmation militaire, avec une récente rallonge de 3 milliards!

Dans le même temps, les entreprises françaises bénéficient, quant à elles, de 88 milliards d'exonérations sans aucune

contrepartie. Et les dividendes du CAC 40 ont encore atteint un niveau record : 97 milliards d'euros ce qui représente pour les 5 millions de salariés de ces entreprises, l'équivalent d'une enveloppe annuelle de 19 400 € chacun!

La déclinaison de l'économie de guerre, c'est l'austérité pour les salariés déjà appauvris par l'inflation, le refus de l'augmentation générale des salaires, revendication devenue prio-

ritaire voire vitale. C'est aussi la destruction méthodique des conquêtes ouvrières : sécurité sociale, assurance chômage, services publics!

Et pour faire passer sa politique, le gouvernement n'hésite pas à remettre en cause les libertés syndicales, les libertés démocratiques. Il envisage sérieusement de remettre en cause le droit de grève plus particulièrement dans les transports publics.

Depuis des mois, les travailleurs démontrent leur volonté de résister.

C'est pourquoi, ce 1er mai 2024, l'UD FO 49, libre et indépendante, appelle à se rassembler contre la politique du gouvernement MACRON : contre la guerre, pour la défense de nos conquêtes ouvrières plus que jamais menacées, et pour la satisfaction de toutes nos revendications!

PAS D'UNION SACRÉE! VIVE LE SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT!

<< PAIN, PAIX, LIBERTÉ! >>

**11H RASSEMBLEMENT STÈLE LUDOVIC MÉNARD
AUX ABORDS DE L'ÉCOLE LA MARAÎCHÈRE À TRÉLAZÉ
SUIVI D'UN APÉRITIF FRATERNEL ET D'UN PIQUE-NIQUE PARTAGÉ
BOURSE DU TRAVAIL DE TRÉLAZÉ**

Assemblée Générale du syndicat FO des PCET



Les camarades des PCET étaient réunis le 28 mars dernier pour leur assemblée générale.

Après une introduction de Xavier Redon, le secrétaire de la branche territoriale du groupement départemental des services publics et de santé et membre du bureau de l'UD, nos camarades ont pu

échanger. Les Camarades ont échangé sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur commune et établissement respectifs, faisant le constat de la dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération, ils ont décidés à l'unanimité de la rédaction de la motion ci-jointe :

« *L'assemblée générale des personnels des collectivités et établissements des territoriaux du Maine*

et Loire réunie le 28 mars a discuté de la situation internationale et nationale.

Le gouvernement a décidé de mettre en place une économie de guerre, il cherche à habituer les travailleurs aux conséquences de la guerre en Ukraine et de la guerre en Palestine, il cherche à habituer les esprits face au 413 milliards pour le budget des armées. La guerre ne fait que mort, destruc-

ACTUALITÉS

tion et désolation pourtant la voie de la paix est possible. Cessez de fournir des armes, cessez de justifier la guerre sur les plateaux télé, imposez le cessez-le-feu.

Dans ce contexte, le syndicat des PCET, exprime sa solidarité avec tous les travailleurs, exprime le désir d'une paix en Palestine ainsi qu'en Ukraine. Nous appelons les confédérations syndicales et en premier lieu la nôtre pour qu'elles poussent à un cessez-le-feu immédiat et permanent. Nous ne pouvons pas nous frayer un chemin vers la paix à coup de bombes.

Le syndicat des PCET appelle tous ses adhérents à rejoindre les mobilisations pour un cessez-le-feu, soutenu par l'Union Départementale du Maine-et-Loire

«L'union des travailleurs fera la paix dans le monde.»

Léon Jouhaux (prix Nobel de la paix 1951)

Des bénéfiques records pour les actionnaires du CAC40 à plus de 153 milliards. Des exonérations de cotisations accordées aux entreprises qui s'élèvent à 80 milliards et dans le même temps, ce gouvernement annonce faire des économies de 30 milliards pour 2024, 2025 sur le dos des agents.

Combattons les inégalités salariales qui persistent, notamment avec une augmentation du point d'indice représentant a minima 300 €, combattons la réforme Macron-Attal-Guérini annoncée pour le mois d'octobre dont le but est de rémunérer les agents au mérite.

Face à l'injustice et à l'indifférence, nous refusons d'être traités avec mépris et dédain, organisons le rapport de force comme à :

- St Barthélémy d'Anjou, 60 agents territoriaux débrayent depuis 15 jours pour réclamer 150 € de régime indemnitaire. Au final, les

agents obtiennent 40€ bruts, mais le combat se poursuit pour que les agents saisonniers et CDD bénéficient de ce régime indemnitaire.

- À Angers, 31 agents de l'EHPAD César Geoffroy ont débrayé pour les conditions de travail et les effectifs.

-À Angers, Angers Loire Métropole et CCAS, 300 agents de la ville ont envahi le hall de la mairie pour obtenir 150€.

Partout, établissons le cahier des revendications, partout organisons le rapport de force, ensemble nous sommes plus forts. »

Sur le sujet de la guerre et notamment de Gaza, nos camarades ont remarqué l'inaction de leur fédération et de notre confédération!

Ils apprécieront la résolution du CCN qui avait lieu en même temps que leur AG et que vous trouverez dans ce numéro.

Véolia Triade

en grève pour l'augmentation des salaires



Mercredi 10 avril les salariés de Triade, filiale de Veolia étaient en grève. L'entreprise installée à Verrière en Anjou emploie quelque 200 salariés pour le recyclage des déchets électroniques et électriques.

À l'appel de l'intersyndicale, les employés réclament 3.8 % d'augmentation générale des salaires et une majoration de 500 € de la prime « vacances ». La direc-

tion de son côté restait bloquée sur 2.60 % d'augmentation suite aux NAO (négociations annuelles obligatoires).

Dès les premières heures du mouvement, 90 % des salariés de l'équipe du matin étaient en grève. Le mouvement s'est poursuivi l'après-midi avec autant de grévistes. Le deuxième jour de mobilisation les grévistes étaient aussi nombreux, la direction leur a proposé 3 cts sur la prime pa-

nier...Face au mépris de leur direction les salariés ont décidé de poursuivre la grèves.

Le lendemain face à la résistance des salariés la direction a proposée une augmentation d'environ 80€ net/mois. L'Assemblée Générale des grévistes a décidée d'accepter la proposition de la direction.

Le rapport de force et la mobilisation payent nous en avons encore une fois la preuve

ACTUALITÉS

Parents, profs, tous contre le choc des savoirs

« Le choc des savoirs » se voulait une mobilisation générale pour élever le niveau de l'école. Il se révèle être une mobilisation générale des enseignants et des parents contre le tri entre les bons et les mauvais élèves.

90 % de grévistes à Félix Landreau à Angers, 70 % au Lion d'Angers, 75 % à Ingrandes le 2 avril dernier. La mobilisation a été massive dans les collèges du Maine-et-Loire. Mais, ce ne sont pas seulement les profs qui s'opposent à cette réforme. 150 chefs d'établissement sont montés au rectorat en soutien aux professeurs. La FCPE, qui représente des parents d'élèves, a organisé deux jours plus tard une opération « collège mort ». Les parents ont répondu massivement. Ainsi, seulement 4 élèves sur 699 se sont présentés le 4 avril au collège de Beaufort. « Cette mobilisation est historique », assure Magali Lardeux Secrétaire FNEC-FP-FO.

Dans les autres départements, le rejet de la réforme est identique. Depuis 6 semaines, les établissements de Seine Saint-Denis clament leur opposition. En Loire-Atlantique, les familles se sont organisées en créant un groupe sur un réseau social pour coordonner

leurs actions.

Parents, profs, tous sont vent debout contre cette nouvelle réforme. Les points de blocage sont nombreux, mais en premier, c'est le « tri social » qui mobilise. Le projet prévoit d'organiser les cours de mathématiques et de français en groupes de niveaux flexibles tout au long du collège. Ajouté au manque d'enseignants dont souffre le système scolaire, ce sont non pas de petits groupes, mais des classes entières de niveau qui seront créées. Outre le fait de stigmatiser les élèves, ce sera une désorganisation totale de l'enseignement. La possibilité de passer d'un groupe de niveau à un autre en cours d'année explose le groupe-classe. Les élèves changeront de copains et de professeurs au gré de leurs résultats scolaires, ce qui déstabilisera les plus jeunes et les plus mal intégrés dans le cursus scolaire.

De plus, pour mettre en place ces horaires aménagés pour renforcer le français et les mathématiques, ce sont les matières dites optionnelles qui seront sacrifiées, alors qu'elles permettent de réconcilier les élèves en difficulté avec l'école.

Bien évidemment, ces mesures doivent être mises en place à effectifs constants. L'Éducation Nationale voit son budget rogné chaque année. Le gouvernement a annoncé le 22 février dernier 700 millions d'euros

d'économie sur le budget pour l'enseignement, soit la valeur de 11 000 suppressions de postes. Pour pallier au manque d'enseignant, des solutions sont avancées comme l'appel aux retraités, aux contractuels ou à des personnels non diplômés recrutés directement par l'établissement. Il pourrait même être proposé aux professeurs des écoles qui veulent changer de région, des postes à proximité de chez eux, mais en collège.

Tous les moyens sont bons pour mettre les professeurs au pas. Avant chaque enseignant était libre de choisir ses outils, en conformité avec le programme, les mieux adaptés au profil de sa classe. Désormais, les manuels scolaires devront être labélisés. Ce ne sont plus les professeurs qui choisiront, mais les livres d'enseignement leur seront imposés. Cette pratique renvoie à un triste épisode de l'histoire, ou en 1940, c'était le ministre de l'Éducation Nationale qui validait une liste unique d'ouvrages autorisés dans les écoles et valable pour toute la France. Cette mesure avait été prise par Pétain pour limiter l'influence des idées de gauche, majoritaires parmi le personnel enseignant.

Les vacances approchent, mais la mobilisation reste entière. Un rassemblement était programmé samedi 13 avril à 11h, place du Ralliement à Angers.



Manifestants présents lors de la manifestation du 13 Avril



FO //////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////// Circulaire confédérale ////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////

Secrétariat général

Numéro 56-2024

Réf. : FS/SD

Paris, le 29 mars 2024

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 27 & 28 MARS 2024 À CHALON-SUR-SAÔNE

Réuni à Chalon sur Saône les 27 et 28 mars 2024, le Comité Confédéral National Force Ouvrière s’inscrit dans l’ensemble des revendications des résolutions du XXVème Congrès confédéral de juin 2022 à Rouen.

Le CCN souligne qu’il nous revient de nous organiser et d’agir pour convaincre le plus grand nombre de travailleurs de rejoindre les syndicats FO, accroître le nombre de nos implantations et de nos adhérents, renforcer notre efficacité dans les élections des représentants du personnel pour gagner sur nos revendications. En particulier, la jeunesse doit être une des priorités de la confédération afin de créer une véritable dynamique dès l’entrée des jeunes dans le monde du travail et les amener à rejoindre FO pour la défense de leurs droits et leurs projets d’avenir.

Le CCN condamne les propos du président de la République sur sa volonté d’engager l’armée française en Ukraine et sa volonté de mettre en place une politique d’économie de guerre impactant l’ensemble des ministères et la Fonction publique. Dans le même temps, le gouvernement n’augmente pas les rémunérations des fonctionnaires et agents publics leur causant des pertes de pouvoir d’achat depuis plusieurs années. Le CCN condamne toutes les guerres ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs. Le CCN, conformément aux traditions les plus fortes de notre confédération, se tient aux côtés des travailleurs russes et ukrainiens qui perdent la vie tous les jours au front. Le CCN ne se tient pas du côté de ceux qui les envoient à la guerre et qui remettent en cause leurs libertés, en particulier celle d’avoir des syndicats libres et indépendants, ni de ceux qui alimentent la surenchère de livraison d’armes. C’est le sens de notre participation aux convois humanitaires initiés par la CSI. Le CCN rappelle que la revendication « PAIN, PAIX et LIBERTE » est plus que jamais d’actualité. Dès le lendemain des attentats du 7 octobre, la confédération a exprimé son émotion et sa condamnation de tels actes. FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Les bombardements doivent cesser contre une population désarmée vouée à la mort, à la famine et aux épidémies. Force Ouvrière s’inscrit dans la réprobation qui devient générale partout dans le monde et en particulier dans les syndicats.

Le CCN réaffirme sa solidarité à l’égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats partout où des conflits existent et affirme son soutien à l’égard de toutes et tous qui militent pour un retour à la paix. FO exige la libération des otages et des prisonniers politiques partout dans le monde.

Fidèle à ses principes, le CCN confirme que la confédération FO ne donnera aucune consigne de vote à l’occasion des élections européennes à venir. Indépendance ne signifiant pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente aux débats économiques et sociaux. Le CCN réaffirme son refus d’opposer les travailleurs immigrés aux autres salariés. Le racisme, l’antisémitisme, les discriminations de race, de religion, de sexe, ne servent qu’à ceux qui veulent diviser la classe ouvrière. A l’occasion des élections

FO **Circulaire confédérale**

européennes, FO porte à travers un cahier revendicatif ses principales revendications pour renouer avec l'Europe des travailleurs qui condamne entre autres la réforme de la gouvernance économique de l'Union Européenne et le Pacte budgétaire européen. Soucieuse de son indépendance et faisant la différence entre unité et unicité, FO refusera toutes opérations politiciennes à cette occasion.

Le CCN condamne la politique d'austérité menée par l'exécutif et les coupes budgétaires décidées pour cette année. Cette politique contribue à stigmatiser les agents publics considérés comme une variable d'ajustement sans tenir compte des besoins de fonctionnement des services publics. Elles s'inscrivent dans la logique de la remise en cause du modèle social français. FO rappelle que développer l'emploi pérenne, celui des seniors et augmenter les salaires permettrait d'apporter des recettes supplémentaires au système de retraites. Le CCN demande l'abrogation de la contre-réforme des retraites synonyme de régression sociale, qui a reculé l'âge de départ et allongé la durée de cotisation. Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique, dès que les conditions seront réunies, le retour au départ à la retraite à 60 ans.

Avec près de 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, le déficit public annoncé n'est pas celui des salariés mais conséquence des politiques du gouvernement. Il ne doit pas toucher notamment à l'école, aux hôpitaux, à la culture, à la sécurité sociale, aux droits des salariés. Le CCN demande la compensation des exonérations de cotisations sociales à l'euro près.

Le CCN s'oppose à toute remise en cause des droits aux allocations chômage, le CCN condamne les dernières annonces du Premier ministre et affiche sa détermination à empêcher toute remise en cause des droits des chômeurs. Dans ce cadre, le CCN exige l'abrogation de toutes les mesures imposées par le gouvernement au mépris du paritarisme au travers des réformes de 2021 et de 2023.

A l'approche des jeux olympiques et paralympiques, le CCN dénonce la remise en cause des droits fondamentaux des travailleurs en termes de mobilité, de droits aux congés et de temps de travail. Il demande que l'effort pour l'organisation de ces jeux s'accompagne de compensations salariales supplémentaires et condamne ceux qui visent à utiliser cette manifestation emblématique pour remettre en cause les acquis ouvriers. FO se tiendra aux côtés des salariés et des agents publics, légitimes à se défendre par leurs moyens traditionnels malgré ceux qui estiment devoir leur faire accepter ces remises en cause. Pour FO, pas de trêve. FO combattra toute remise en cause du droit de grève.

Alors que les profits et les dividendes battent tous les records, le CCN réaffirme la revendication première : l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des pensions, allocations, minima sociaux, bourses étudiantes a minima à la hauteur de l'inflation. Le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi mais la clé d'une reprise économique pour le progrès social et du financement de notre protection sociale au sens large et de son équilibre. Le CCN revendique une hausse du SMIC ainsi que le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires. Le CCN s'oppose à toute éventuelle remise en cause de l'indexation du SMIC sur l'inflation.

Le CCN revendique la mise en place d'une conditionnalité des exonérations de cotisations afin d'imposer de véritables négociations sur les salaires au niveau des branches professionnelles. Il réaffirme que toutes les aides publiques aux entreprises, directes ou indirectes, doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois et l'augmentation des salaires, aux investissements, aux relocalisations ou encore à l'interdiction de licenciements. Le CCN rejette les

FO // Circulaire confédérale //

exonérations de cotisations qui mettent à mal le financement de la protection sociale. En outre, le CCN revendique une vraie répartition des richesses notamment par une plus forte taxation des profits et une réforme fiscale, redonnant toute sa place à l'impôt sur le revenu progressif pour plus de justice sociale.

Le CCN réaffirme son attachement à la négociation collective, au sens de l'article L1 du code du travail, ainsi qu'à la pratique contractuelle et conventionnelle. Il dénonce les projets de simplification du gouvernement et s'opposera à toute nouvelle contre-réforme du droit du travail qui attaquerait le rôle des branches. Le CCN rappelle sa revendication de rétablissement de la hiérarchie des normes entre les niveaux de négociation. Face à la recrudescence des accidents du travail (25% en plus) depuis la disparition des CHSCT, à la multiplication des accidents et risques technologiques, FO revendique le retour des CHSCT et leurs prérogatives. Le CCN condamne les velléités destructrices d'une organisation patronale qui porte 80 propositions dont la fin du monopole syndical au premier tour des élections professionnelles. Le CCN s'oppose à toute nouvelle restriction/diminution de la représentation des salariés dans les entreprises, de leur droit de s'organiser librement dans des syndicats et de désigner leurs représentants.

Le CCN condamne les projets de contre-réformes sur le logement et toute atteinte à sa gestion paritaire. Pour FO, l'accès à un logement abordable et de qualité est une revendication majeure qu'il convient de porter auprès de tous. Le CCN revendique l'application de l'APL dans l'ensemble des outre-mer.

FO revendique une véritable politique de l'emploi, sociale et juste ! Le CCN rappelle que les pénuries de main d'œuvre ne sont pas du fait des demandeurs d'emploi mais résultent du manque d'attractivité des métiers : pénibilité, conditions de travail difficiles, rémunérations trop basses, difficultés de mobilités géographiques et professionnelles, accès au logement... Pour FO, le CDI à temps plein doit être la norme qui régit les relations contractuelles entre le(s) salarié(s) et leur employeur dans le secteur privé. Le CCN estime qu'une réelle politique de l'emploi ne peut être crédible, notamment pour le secteur privé, sans véritable volonté industrielle. Le CCN appelle à une réindustrialisation significative de notre pays.

Alors que les interlocuteurs sociaux se trouvent au cœur d'une négociation nationale interprofessionnelle, le CCN dénonce les récentes annonces gouvernementales sur la formation professionnelle, notamment l'instauration d'un ticket modérateur qui conduirait au détournement du CPF au détriment des salariés les moins qualifiés. Le CCN revendique la création d'un véritable droit à la reconversion professionnelle ainsi que le renforcement des outils de formation et des obligations de l'employeur.

Le CCN exige l'abrogation de la réforme dite « plein emploi », qui impose aux allocataires de réaliser 15h minimum d'activité hebdomadaire pour percevoir le RSA. Il s'oppose à la suppression de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

Le CCN réaffirme son opposition à une étatisation de la protection sociale collective, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima. Il rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé. Seul ce modèle permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance.

FO // Circulaire confédérale //

En défense de l'école publique, le CCN revendique le retrait de la contre-réforme dite « choc des savoirs » et l'abrogation de l'arrêté mettant en place les groupes de niveaux au collège.

Le CCN souligne le travail et l'engagement des adhérents et militants FO qui ont permis d'obtenir de bons résultats dans le public comme dans le privé. Le CCN appelle à rester mobilisé pour la réussite des élections professionnelles dans les TPE et dans les chambres d'agriculture. Le CCN compte sur l'ensemble de ses structures pour gagner ces élections et accroître notre représentativité.

Le CCN soutient l'ensemble des actions, mobilisations et grèves des structures FO qui se battent pour faire aboutir leurs revendications sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits collectifs, dans le secteur public comme dans le privé. Le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face à la volonté des pouvoirs publics et du patronat lorsqu'ils décident la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines.

Force Ouvrière est prête à l'action commune sur ses revendications. Dès à présent, le CCN appelle à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour discuter des moyens d'action afin de porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité. Dans ce cadre, le CCN donne mandat à la commission exécutive et au bureau confédéral pour prendre toutes initiatives.

Adoptée à l'unanimité moins une voix

AFOC quelques infos sur le chèque énergie

Depuis le 1er janvier 2018, le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie (tarif de première nécessité [TPN] pour l'électricité, et le tarif social de solidarité [TSS] pour le gaz.

Le chèque énergie est nominatif et permet de payer des factures pour tout type d'énergie du logement.

En effet, le chèque énergie est une aide versée, sous conditions de ressources, pour le paiement des factures d'énergie (électricité, gaz, chaleur), l'achat de combustible de chauffage (bois, fioul, GPL...). Il est également possible d'utiliser le chèque énergie pour financer certains travaux de rénovation énergétique éligibles aux aides MaPrimeRénov.

Ces travaux doivent être réalisés par un professionnel certifié « Reconnu garant de l'environnement » (RGE). Il est également utilisable pour les loca-

taires résidents en logements-foyers conventionnés APL, pour lesquels les charges d'énergie sont entièrement collectives et intégrées à la redevance d'occupation de leur logement, le bénéficiaire peut utiliser son chèque en paiement de la redevance due au gestionnaire du foyer.

Concernant le cas des bénéficiaires résidant en EHPAD, en EHPA, résidence autonomie ou établissement ou unité de soins longue durée (ESLD ou USLD) qu'ils soient ou non conventionnés APL, le bénéficiaire doit remettre son chèque énergie au gestionnaire de l'établissement, qu'il déduira de sa redevance après s'être enregistré auprès de l'Agence des services et paiement.

Nouveauté 2024 : Une des revendications de l'Afoc satisfaite.

Il est maintenant possible d'utiliser le chèque énergie pour le paiement des charges locatives incluant des charges d'énergie dans les logements Hlm.

En effet, pour régler des charges locatives incluant des charges d'énergie

en logement Hlm, il suffit de remettre votre chèque énergie directement à votre organisme Hlm. Si le montant du chèque énergie est supérieur au montant de ces charges, le trop-perçu est déduit de la ou des quittances suivantes.

Avec de nombreux ménages confrontés à la précarité énergétique, le chèque énergie apparaît comme une réponse appropriée dans ce contexte d'augmentation des charges locatives dues notamment au prix de l'énergie. En effet, pour l'Afoc, cette extension du chèque énergie aux locataires de logements Hlm représente une avancée significative en matière d'inclusion énergétique.

Cette mesure vise à garantir un accès équitable aux ressources énergétiques pour tous, indépendamment du type de logement occupé.

France services : le gouvernement a intégré le dispositif du chèque énergie au bouquet France services depuis cette année (2024) et ses conseil-

ACTUALITÉS

lers sont à disposition des ménages notamment pour les accompagner et les informer sur les dispositifs du chèque. Attention : Pour l'année 2024, les bénéficiaires du chèque énergie 2023 (revenu fiscal de référence 2021, déclaré en 2022, et situation au regard de la taxe d'habitation au 1er janvier 2022) recevront automatiquement un chèque énergie entre le début avril et mi-mai 2024.

Ce chèque énergie sera envoyé automatiquement aux 20 % des ménages Français les plus modestes, dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation (RFR/UC) est inférieur à 11 000 € en 2021.

Les ménages dont les revenus 2022 et la composition remplissent les critères d'éligibilité au chèque énergie

pourront faire une demande sur un portail spécifique en ligne et par courrier s'ils n'ont rien reçu alors qu'ils s'estiment être éligibles.

En effet, à plusieurs reprises, l'Afoc a attiré l'attention des pouvoirs publics afin de trouver une solution permettant de remédier à la disparition de la taxe d'habitation, de la base qui servait de référence à l'État pour pointer les ménages éligibles, du fait de la suppression de cette taxe pour les résidences principales et qu'on ne pouvait pas faire supporter le constat d'impuissance ou carence des services de l'État au million de ménages qui répondent au critère inscrit dans la loi.

Début février 2024, les associations de défense des consommateurs, dont

l'Afoc, ont alerté notamment monsieur Bruno Le Maire sur le risque potentiel d'oublier un million d'ayants droit du chèque énergie en 2024 si le revenu fiscal de référence était celui de 2021 et non celui de 2022.

Alors que nous constatons un fort taux de non-recours actuel de cette aide malgré l'automatisme de l'attribution et de la non-utilisation du chèque énergie. Comment comprendre qu'en réponse, le gouvernement propose uniquement un guichet en ligne qui va être mis en place cet été après la campagne d'envoi automatique des chèques papier. À force de mobilisation des associations de défense des consommateurs dont l'Afoc, le gouvernement propose également la possibilité de faire la démarche par courrier ou papier.

Attaque sur le droit de grève



Le 9 avril dernier, le Sénat a approuvé la proposition de loi pour « mieux concilier l'exercice du droit de grève avec la continuité des services de transports publics ». Comme à leur habitude, les paroles hypocrites du pouvoir législatif cachent une réalité bien différente. C'est une véritable attaque contre le droit de grève.

Le mot d'ordre de nos dirigeants est simple; il ne faut pas que les Français se mettent en grève pendant les Jeux Olympiques. Sous couvert de continuité des services publics et de

liberté à chacun d'aller et venir, l'idée du gouvernement est bien de limiter le droit de grève dans les transports terrestres en imposant des périodes blanches, comme les départs en vacances ou les grands événements nationaux. À cette restriction, pourrait s'ajouter une deuxième avec le service minimum et un dispositif de réquisition pour ne pas pénaliser les mobilités quotidiennes des usagers qui empruntent chaque jour les transports collectifs pour se rendre sur leur lieu de travail. En clair, vous pouvez faire grève, mais uniquement quand cela ne dérange personne. Or, quel est l'intérêt de la grève si elle passe totalement inaperçue et n'a aucune conséquence, comme exercer une pression pour aboutir à une négociation quand il n'y a pas de coercition ? La grève est un droit constitutionnel, c'est un moyen de revendication et personne ne fait grève par plaisir.

Cette proposition de loi fixe ainsi un quota de 30 jours par an durant lesquels il sera interdit au personnel des services publics de transport de faire grève. Le droit de grève peut être suspendu entre 6 heures 30 et 9 heures 30 et entre 17 heures et 20 heures pendant des périodes continues pouvant aller jusqu'à sept jours. Sont aussi inscrits dans la proposition de loi approuvée par le Sénat une interdiction pour les jours fériés, les veilles et lendemains, les périodes de vacances, les périodes d'élections et les événements d'importance majeure sur le territoire français. Le

texte prévoit aussi d'allonger le délai de déclaration des grévistes de 48 à 72 heures et il impose de rejoindre le mouvement dès le début de service et non en cours de journée. En effet, cette mesure vise à lutter contre les « grèves de 59 minutes », moins coûteuses pour le gréviste, mais source de désorganisation.

Il y a une volonté manifeste d'encadrer le droit de grève. Lorsque le gouvernement dit s'opposer au texte début avril, il ne faut pas s'y tromper. Cette opposition n'est que de façade et depuis le début de l'année, les attaques se multiplient à l'exemple de la ministre du Travail, Catherine Vautrin, se disant « très attachée à la continuité du service public, mais estimant qu'il n'est pas acceptable de prendre en otage les Français pendant les vacances ». Le 14 février dernier, le Premier ministre déclarait « Les Français savent que la grève est un droit, mais aussi que travailler est un devoir ».

Les mots ont un sens précis et ce n'est pas pour rien que nos ministres parlent d'otage ou de devoir et de travail. Le mot otage fait partie du vocabulaire de la guerre ou du terrorisme. Travailler n'est pas un devoir, c'est un droit que chacun peut décider de ne pas exercer, mais bien souvent, c'est une nécessité. Chacun a le droit de travailler pour subvenir à ses besoins. Chacun a aussi le droit de faire grève pour créer un rapport de force avec son employeur. Annoncer que « travailler est un devoir », c'est nier le droit de grève.

ACTUALITÉS

Cessez-le-feu immédiat à Gaza



Le 06 avril dernier, nous appelions une nouvelle fois au soutien à la mobilisation pour le cessez-le-feu immédiat à Gaza.

Nous étions une trentaine de militants FO dans le cortège, dont la moitié de soignants. L'UD a décidée de vous faire connaître l'intervention d'une soignante dans laquelle elle exprime son indignation face aux événements : « L'hôpital Al Shifa le plus grand hôpital de Gaza est désormais en ruines, jonché de cadavres, après plus de 2 semaines de siège, de bombardements et d'assauts de l'armée israélienne qui n'a laissé

derrière elle que ruines, cendres et cadavres. L'OMS dit "Nous savons qu'au moins 21 patients sont morts pendant la période du siège. Nous savons également que le personnel a dû regrouper les patients dans un bâtiment qui n'était même pas un bâtiment clinique. Ils n'avaient pas d'eau, de nourriture, ils partageaient une bouteille d'eau entre 15 personnes"

L'hôpital Nasser dans le sud de la bande de Gaza a été mis hors service par l'armée israélienne. Médecins sans frontières déclarait : "La situation à l'hôpital Nasser est un nouvel exemple de la façon dont les établissements de santé sont détruits l'un après l'autre dans cette guerre."

L'hôpital Al-Aqsa a été bombardé ce week-end faisant quatre morts et 17 blessés.

Il ne reste plus que 10 hôpitaux qui peinent à fonctionner sur les 36 que comptait la bande de Gaza.

Selon l'OMS, il y a eu près de 380 attaques contre les services de santé dans la bande de Gaza, touchant une centaine d'établissements de santé et une centaine d'ambulances depuis le début octobre.

L'ONU indique que "84 % des établissements de santé ont été touchés par des attaques" "à Gaza.

'La réalité est bien sombre ici à Gaza, et plus particulièrement pour nous, médecins et personnels soignants. Nos capacités sont extrêmement réduites. Nous manquons de tout : nous n'avons ni anesthésiant, ni antalgique' déclare un médecin.

'Les rares couveuses abritent trois ou quatre bébés, faute d'espace. D'un point de vue sanitaire, ce n'est pas bon, mais nous n'avons pas le choix', explique un médecin 'A Rafah, refuge de 1,4 millions de Palestiniens, il n'y a plus qu'une maternité sur pied. Les femmes et leurs nouveau-nés ne peuvent rester que 12 heures après la naissance (...) certaines accouchent à même le sol'.

À Gaza c'est l'humanité qu'on assassine.

En tant qu'hospitaliers, nous sommes pris d'effroi face à la destruction systématique des hôpitaux à Gaza, au massacre de la population, des femmes et des enfants et à la famine qui sévit. et en tant qu'être humain nous devons nous dresser contre cette barbarie, contre ce génocide.

Aucun soignant ne peut rester aveugle face à ce qui se passe à Gaza

Cessez-le-feu immédiat et permanent

Libération de tous les otages

Levée du blocus de Gaza »





**1^{ER} MAI
2024**

PAIN, PAIX, LIBERTÉ

**POUR LA SATISFACTION
DES REVENDICATIONS**

RDV 11h

Stèle Ludovic Ménard

aux abords de l'école de la Maraîchère

Trélazé